

Grille des cotisations des scènes permanentes pour l'année 2018

(pour la grille des cotisations des festivals – voir page suivante)

Part fixe 2018 (reconduction des parts fixes de l'année 2017)

Jauge Nbre d'habitants du lieu d'implantation	Jusqu'à 200 places	De 201 à 400 places	De 401 à 700 places	Plus de 700 places
Moins de 20 000 hab.	486 €	744 €	744 €	975 €
De 20 à 50 000 hab.	810 €	975 €	1 204 €	1 204 €
Plus de 50 000 hab.	1 037 €	1 204 €	1 432 €	1 432 €

Part variable 2018 basée sur le budget artistique* de l'année N-1 (reconduction des parts variables de l'année 2017) :

Budget artistique 2017	Taux	Part variable
Entre 220 001 € et 440 000 €	0,015%	Entre 33 € et 66 €
Entre 440 001 € et 880 000 €	0,02%	Entre 88 € et 176 €
Supérieur à 880 000 €	0,03%	À partir de 220 €

Le budget artistique de la Scène permanente est entendu comme : la somme TTC des contrats de spectacle (cession, coréalisation, co-production), des contrats d'engagements d'artistes en CDD (toutes charges sociales comprises), des droits d'auteurs et des droits voisins.

Grille des cotisations des festivals pour l'année 2018

(reconduction des montants de l'année 2017)

Budget	Nombre moyen de spectateurs par spectacle (1)			
	Jusqu'à 300	De 301 à 450	De 451 à 700	Plus de 700
Moins 600 K€	486 €	744 €	744 €	975 €
Entre 600 K€ et 1 500 K€.	810 €	975 €	1 204 €	1 204 €
Plus de 1 500 K€	1 037 €	1 204 €	1 432 €	1 482 €

(1) Spectacles avec billetterie, non payants inclus